

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 20 (1929)

**Artikel:** Conférence des inspecteurs scolaires et des directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande

**Autor:** E. S.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-111661>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Conférence des inspecteurs scolaires et des directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande.**

---

Les inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la Suisse romande se sont réunis à Lausanne les 18 et 19 septembre 1929. Au nombre de trente-cinq, représentant les cantons de Genève, Neuchâtel, Berne et Vaud, ils ont entendu deux excellents rapports de MM. Roch et Porchet, inspecteurs à Lausanne.

M. Roch a montré, avec une clarté et une précision remarquables, comment la ville de Lausanne comprend l'orientation professionnelle et la protection des apprentis. Toutes les classes réunissant les jeunes garçons et les jeunes filles terminant leur scolarité sont placées sous la surveillance du même fonctionnaire qui, plus tard, comme secrétaire de la Commission d'apprentissage, aura pour mission de suivre les apprentis, les encourageant, les protégeant, et, cas échéant, les morigénant ou même les faisant punir au besoin.

Pour renseigner les parents sur les aptitudes de leurs enfants, l'avis des membres du personnel enseignant est prépondérant ; celui de l'orienteur et du médecin est pris aussi en sérieuse considération. Il s'agit de tenir compte, en outre, des fluctuations du marché du travail. A Lausanne, M. Roch ne se borne pas à conseiller élèves et parents, il s'efforce de procurer à ses protégés des places d'apprentis chez des patrons capables et bien disposés.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de l'exposé si complet, si riche de faits, si plein de cœur de M. Roch. Tous les inspecteurs et directeurs d'école ont eu l'impression bien nette qu'un travail très sérieux et très intelligent se fait à Lausanne en faveur des élèves qui quittent l'école afin de les mettre à même d'apprendre le métier qui leur convient et au moyen duquel ils gagneront honorablement et joyeusement leur vie.

« L'enseignement de la culture musicale dans le canton de

Vaud », tel était le sujet traité avec une compétence indiscutable par M. Alexis Porchet. L'*Annuaire* de 1924 a déjà fait connaître les principes qui sont à la base de la méthode vaudoise de solfège. Nous ne voulons pas y revenir. Bornons-nous à constater que le travail de M. Porchet a été très vivement goûté. Ce qui ne l'a pas moins été, ce sont les trois leçons données par Mlles Chaillet et Nicod, institutrices, et Bovay, instituteur, à Lausanne. Ce fut une révélation pour la plupart des auditeurs; tous furent enthousiasmés des résultats obtenus.

La journée se termina par une courte visite à la cave de l'Etat de Vaud et par un banquet à l'Hôtel du Château, à Ouchy. Ce dernier était honoré de la présence de M. Bujard, président du Conseil d'Etat, qui avait assisté à toute la séance de l'après-midi, accompagné de M. Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique, et M. Perret, directeur des Ecoles de la Ville de Lausanne. Inspecteurs et directeurs ont été encouragés dans leur difficile labeur par les paroles si bienveillantes prononcées par ces magistrats.

Le lendemain, 19 septembre, un autocar transportait la cohorte des inspecteurs romands à travers le pays de Vaud. Des classes furent visitées à Renens, Chapelle, St-Cierges, Chailly s. Clarens et Montreux, ainsi qu'à l'Institut des sourds-muets à Moudon, si remarquablement installé et organisé. Que dire des réceptions qui furent préparées à leur intention à Chapelle et à Montreux ! Elles resteront comme un souvenir lumineux dans la mémoire de tous les participants qui rentrèrent reconnaissants dans leurs foyers, prêts à reprendre leur tâche avec plus de courage, enrichis par ce qu'ils avaient vu et entendu.

E. S.